

**MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du 20 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt Novembre 2015 à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 Novembre 2015 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Etaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOUTISSEAU Nadège — M. BOUSSIN Serge –  
Mme BRUNI Virginie – M. LOFFROY Bruno – M. Grégory BORGIO –  
Mme HAMON Nadège – M. SUBERVILLE Arnaud

Etaient absents :

Mme BOLLE Joëlle qui a donné pouvoir à M. LOFFROY Bruno  
M. CHÉREAU Jean-François.

\*\*\*\*\*

Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 19h45.  
Nomination d'un secrétaire de séance, Madame Nadège HAMON.  
Approbation du dernier compte-rendu : adopté par 7 personnes, 2 abstentions.

**1 – Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Ce rapport était consultable en Mairie par tous les membres du Conseil Municipal pour étude avant délibération.

Le Vote :                    4 voix Contre                    3 voix Pour                    2 Abstentions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

**2 – Adhésion de la commune de Saint Loup d'Ordon au SPANC**

Une demande d'adhésion de la commune de Saint Loup d'Ordon au service SPANC du SAR.

Un vote à l'unanimité Pour.

**3 – Extension ERDF, Rue de la Buissonnière**

Cette zone étant située en zone à urbaniser, cette extension permettrait de satisfaire l'alimentation en électricité.  
Plusieurs constructions sont à l'étude.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette extension.

Le Vote :                    8 voix Pour                    1 Abstention

#### **4 – Choix de l'architecte pour les travaux de l'église**

Le Conseil municipal donne un avis favorable dans le choix de Monsieur LEYNET comme architecte pour les travaux de toiture de l'église.

Un vote à l'unanimité : Pour.

#### **5 – Modification de la durée hebdomadaire de travail (agent Technique)**

Le médecin du travail interdit à notre agent technique de soulever plus de 9 kilos, de conduire le tracteur avec l'épareuse et le gyrobroyeur. Cette interdiction l'empêche d'effectuer toutes ses missions. Suite à une réunion avec des élus et l'intéressé, nous avons estimé cette diminution à au moins 10 % de ses heures.

Une réduction de son temps de travail de 10 % est donc demandée, soit plus ou moins 2 heures par semaine en moins.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 cette diminution sera mise en place.

Le Vote :                    7 voix Pour                    2 Abstentions

#### **6 – Taux de promotion pour avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade l'année suivante.

La délibération doit fixer ce taux de promotion dans le cadre des avancements de grades pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade compte tenu des cadres d'emplois représentés au sein de la collectivité.

Ainsi, vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire en date du 3 février 2015.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

Adopte à l'unanimité des présents à 9 voix Pour

La décision de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades.

## **7 – Numérisation archive état-civil, convention de partenariat**

Le Conseil Départemental du Loiret a lancé une opération de numérisation de l'état civil et du cadastre napoléonien pour l'ensemble des communes du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde au département du Loiret le droit de numériser les documents décrits ci-dessous dont il est également propriétaire :

- ◆ Registre paroissiaux 1653-1792,
- ◆ Registre d'état civil 1793-1832.

Un Vote à l'unanimité : Pour

Le Conseil Municipal accepte de prêter les registres d'état civil de la période 1823-1832.

Ils lui seront restitués dès la fin des opérations de numérisations.

## **8 – Prise en charge école de musique et danse (Courtenay)**

L'école municipale de Musique et de Danse de Courtenay année 2015-2016 souhaite savoir si, pour l'année 2015-2016, la commune de Pers-en-Gâtinais à l'intention de prendre en charge une partie de frais d'études des citoyens inscrits à l'école municipale de Musique et de Danse de Courtenay.

Le Vote : à l'unanimité Contre.

## **9 – Fourrière Départementale de Chilleurs-aux-Bois**

La Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) envisage d'aider la Fourrière en prenant éventuellement la compétence, mais sans qu'aucun vote ne soit encore effectué.

En attendant ce transfert éventuel de compétence vers la C.C.B.C., la commune souhaite en conserver la gestion.

Le Vote : à l'unanimité Pour.

## **10 – Modification « convention service commun urbanisme »**

Monsieur le Maire demande l'adoption de l'avenant numéro 1 pour la convention de création d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme, concernant la mise en commune de logiciel informatique :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Adopte l'avenant n°1 pour la convention de création d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme proposé par la C.C.B.C. ;

- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention modifiée et la notifier à la C.C.B.C., ainsi qu'à prendre toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Vote : à l'unanimité Pour.

### **11 – Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Même si la baisse des dotations de l'Etat aux communes a été repoussée d'un an, elle reste une réalité.

Le Conseil Municipal soutient l'Association des Maires de France contre cette baisse massive.

Le Vote : à l'unanimité Pour.

### **12 – Questions Diverses**

Monsieur le Maire :

- La commune a récupéré 16 903 € de FCTVA pour les travaux d'investissement,
- Un dossier a été constitué auprès de l'ADEME pour le changement des fenêtres et portes de la salle polyvalente,
- Une demande de subvention des Papillons Blancs,
- Un flyer reçu de la Marpa sera affiché,
- Suite à la visite d'une société pour l'étude sur les éoliennes, une étude sera réalisée,
- Un rappel de cotisation de 5 € pour le Comité des Fêtes,
- Un tableau de la tenue des permanences pour les élections du 6 et 13 décembre prochain sera proposé très rapidement.

Monsieur Loffroy signale la présence de nombreux trous sur le chemin communal au Petit Colombier. La commission chemins se réunira rapidement.

Madame Bruni Virginie nous informe de son départ de la région vers les Pyrénées Orientales. Nous lui souhaitons une bonne installation.

Une réunion sera programmée pour la sécurité routière prochainement.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21h20

Secrétaire de séance,  
Madame Nadège HAMON

Monsieur le Maire,  
Monsieur BORGIO Gilbert